Émis le 31 janvier 2011
Révisé le 29 septembre 2026

Bulletin technique no 29 2.0

Objet: Ajout d'un nouveau plancher de bois situé près d'un autre plancher de bois déjà existant ou lors d'une réparation

Ce bulletin présente les principaux facteurs pouvant entraîner des différences d'apparence entre un nouveau plancher de bois et un plancher existant lors d'une rénovation ou d'une réparation.

La matière première
Le bois est un matériau naturel qui présente des variations inhérentes de couleur, de grain et de texture. Les différentes sections de l'arbre, son origine géographique, les conditions de croissance ainsi que la période de récolte peuvent influencer l'apparence du produit fini. Par conséquent, des variations de couleur peuvent être observées entre des planchers provenant de différents lots de production. Même après l'application des couches de finition et de teinture, certaines caractéristiques naturelles du bois peuvent demeurer visibles.

Les technologies de fabrication
Le fabricant des planchers MIRAGE utilise des techniques de fabrication et des équipements à la fine pointe. Au fil des années, de nouvelles composantes ont été incorporées dans le fini pour le rendre de plus en plus performant au niveau de l'apparence et de la résistance à l'usure. Bien que ces modifications ne soient pas perceptibles à l'œil d'une génération à l'autre, il est possible de voir certaines différences plus marquées lorsqu'il s'agit de comparer les finis plusieurs années plus tard.

Le vieillissement naturel du plancher
Un plancher de bois évolue naturellement avec le temps. L'exposition à la lumière ambiante, aux conditions environnementales et à l'usage quotidien modifie graduellement son apparence. Dans bien des cas, ces changements passent inaperçus jusqu'à ce qu'un nouveau plancher soit installé à côté d'un plancher existant. Selon l'âge du plancher en place, son niveau d'exposition à la lumière et d'autres facteurs environnementaux, les différences d'apparence entre les sections anciennes et nouvelles peuvent être légères ou très prononcées.

La communication
Avant d'entreprendre un projet de rénovation ou de réparation, il est important d'informer le client des facteurs pouvant influencer la couleur, le lustre et l'apparence générale du plancher. Lorsque cela est possible, il est recommandé de présenter un échantillon récent afin de permettre au client de comparer le nouveau produit à son plancher existant et de prendre une décision éclairée.

La responsabilité
Avant l'installation, le propriétaire devrait examiner et approuver le produit sélectionné en tenant compte des différences potentielles de couleur, de lustre et d'apparence entre le nouveau plancher et le plancher existant. Lorsque cela est possible, il est recommandé que le propriétaire soit présent au moment de l'installation afin de confirmer son acceptation du produit avant le début des travaux.

Comme il est indiqué dans les guides d'installation, d'entretien et de garantie MIRAGE, l'installation du produit constitue une acceptation de son apparence et de ses caractéristiques. Les variations attribuables aux caractéristiques naturelles du bois, aux lots de fabrication, au vieillissement du plancher ou aux conditions d'exposition sont normales et peuvent entraîner des différences visibles entre un nouveau plancher et un plancher existant. Ces variations ne constituent pas des défauts de fabrication.

Département du service technique MIRAGE 1 800 463-1303
Département du service technique Vintage 1 877 256-0231
technique@planchersmirage.com